



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue sans avis de convocation, le dix (10) juillet deux mille vingt-cinq (2025), à 19 h 25, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de Monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Doris Moisan, conseiller au poste #1,
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste #2,
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste #4,
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste #5,
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste #6,

lesquels sont tous membres du conseil municipal, forment quorum et renoncent à l'avis de convocation. Madame Martine Harvey, conseillère au poste #3, est absente et à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2025-07-304 Aménagement du Parc du Bout d'en Bas – Mandat à 9361-3115 Québec Inc. (Production Légion) pour fabrication du mobilier urbain

CONSIDÉRANT les résolutions 2025-04-150 et 2025-05-236;

CONSIDÉRANT la demande de prix qui a été acheminée aux entreprises sélectionnées par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu qu'un seul prix, soit celui de 9361-3115 Québec Inc. (Production Légion);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater 9361-3115 Québec Inc. (Production Légion), et ce, selon le bordereau daté du 27 juin 2025, au montant de 94 778.01 \$ plus taxes, soit 99 505.07 \$ taxes nettes, afin de réaliser le mobilier urbain du parc du Bout d'en Bas ci-après énuméré, soit : vingt-quatre (24) bancs, sept (7) tables, deux (2) bacs à fleurs, quatorze (14) supports de panneaux d'interprétation, quatre (4) panneaux directionnels et six (6) poubelles. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés (code de projet BOUT).

Adoptée

Clôture de l'assemblée

Le président déclare la clôture de l'assemblée à 19 h 29.

**Christyan Dufour,
Maire**

**Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière**

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

**Christyan Dufour,
Maire**

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 14 juillet 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.
